

République Tunisienne
Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Direction Générale des Etudes Technologiques
Institut supérieur des Etudes Technologiques de Djerba



Consultation 01-2022PAQ-DGSE

Action A2.2.2-1 : Réaménagement d'un WS.

Dossier de Consultation :

Janvier 2022

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : Objet de la consultation :

L'iset de Djerba se propose de lancer une consultation de pour la réaménagement de la bibliothèque en espace de travail en groupe (Working space)

ARTICLE 2 : Passation de la consultation :

La consultation, objet du présent dossier sera passé par voie de **consultation Fournisseur**.

Les offres doivent être envoyées au nom de Monsieur le Directeur de de l'Institut Supérieur des études Technologiques de Djerba durant l'horaire de travail, par voie recommandée, rapide poste ou les remettre en main propre au bureau d'ordre Central de l'institut, sous plis fermé, au plus tard le, L'enveloppe extérieur doit être **anonyme** et porte, outre l'adresse, uniquement l'indication :

« NE PAS OUVRIR »

« Consultation N° 01/2022 PAQ DGSE »

Action A2.2.2-1 : Réaménagement d'un WS.

Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Djerba

Avenue de la Liberté, Route Houmet Souk – 4116 Midoun – Djerba.

Le cachet du bureau d'ordre central de l'ISSET de Djerba ou du poste faisant foi.

L'Institut supérieur des Etudes Technologiques de Djerba répond à toute demande d'éclaircissement reçue au moins dix(10) jours avant la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 3 : Délai d'exécution :

Le délai d'exécution réservé à cette action est fixé à vingt (45) jours, y compris dimanches et jours fériés,

La date de commencement sera la date du lendemain de la réception du bon de commande signé.

ARTICLE 4 : Variation en nature et en quantité admise

L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, dans la limite de 20% du coût total de l'offre TTC du titulaire, la quantité des produits demandés.

Ceci ne devra en aucun cas occasionner une incidence sur les prix unitaires des soumissions ou sur les conditions générales et spécifiques décrites dans le présent document.

Consultation N° 01/2022 PAQ DGSE Action A2.2.2-1 : Réaménagement d'un WS

ARTICLE 5 : Modalité de participation :

Chaque soumissionnaire peut participer à un ou plusieurs lots Chaque lot doit être mis à part dans un enveloppe.

l'enveloppe doit être anonyme.

Enveloppe A : Offre financière :

- 1- Le Cahier des Charges **paraphé à toutes les pages et signé,**
- 2- Bordereau des prix dûment remplis **paraphé à toutes les pages et signé.**
- 3- Fiche de renseignement (Annexe 1),
- 4- Copie de l'agrément ou de la patente,

Enveloppe B : Offre Technique :

- 1- Les Fiches de caractéristiques techniques remplis, **paraphé à toutes les pages et signé,**
- 2- Les prospectus techniques des produits proposés.

NB : Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

ARTICLE 6 : Motifs de rejet :

- 1- Toute offre parvenue après le délai prescrit dans l'avis de la consultation sera rejetée à l'ouverture des plis.
- 2- L'absence du bordereau des prix entraine le rejet de l'offre à l'ouverture des plis.
- 3- Bordereau des prix incomplet (le soumissionnaire doit remplir tous les articles demandés).
- 4- Le non-respect de la modalité de présentation des offres.
- 5- La non-conformité de l'exécution aux exigences techniques.

ARTICLE 7 : Attribution de la consultation :

La consultation sera attribuée au soumissionnaire moins disant dont l'offre technique est conforme aux exigences spécifié.

ARTICLE 8 : Variation des prix :

Le présent marché est à caractère ferme et non révisable.

ARTICLE 9 : Validité de l'offre :

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 10 : Mode de paiement :

Le paiement de la consultation s'effectuera conformément aux conditions suivantes :

- PV de réception signée par les deux parties.
- La totalité du montant sera payée après la signature du PV de réception.

ARTICLE 11 : Pénalité de retard :

L'entreprise sera passible par jour de retard au-delà du délai de livraison contractuel, d'une pénalité de retard égale à **rente dinars (30 DT) Dinars par jour calendaire** de retard plafonnée à 5% du montant du bon de commande.

ARTICLE 12 : Résiliation :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le contrat sans que le soumissionnaire ne puisse demander une indemnité dans les cas suivants :

- 1- Lorsque la pénalité atteint le plafond.
- 2- Lorsque l'entrepreneur refuse de se conformer aux pièces constitutives du marché.
- 3- Lorsque le retard dépasse le délai prévu pour la livraison.

ARTICLE 13 : Contestations et Litiges :

Au défaut d'un règlement à l'amiable, toute contestation ou litige devra être réglée conformément à la réglementation en vigueur.

Le Directeur de l'ISSET de Djerba
Néjib BOUABIDI

Lu et accepté par le soumissionnaire
(Date, signature et cachet)



PAQ DGSE Action : A2.2.2-1 Réaménagement d'un WS
 Devis Estimatif

N°	Désignation des Ouvrages	U	Qtité prévue	Prix Unitaire HT	Total Total HT
1	Fourniture et pose de revêtement des murs en MDF stratifié de 18mm sur ossature en bois y compris traitement des joints, N.B : l'entrepreneur est tenu de présenter des échantillons pour approbation avant l'exécution des travaux	m ²	90
2	Fourniture et pose Revêtement des murs en MDF stratifié perforé de 18mm sur ossature en bois y compris traitement des joints, impression de logo ISET N.B : l'entrepreneur est tenu de présenter des échantillons pour approbation avant l'exécution des travaux	m ²	10
Total HTVA				
TVA 19%				
Total TTC				

Arrêter cette estimation à la somme de

.....

MF :

Le fournisseur



PAQ DGSE Action : A2.2.2-1 Réaménagement d'un WS

Dossier Technique

N°	Désignation des Ouvrages	Exigences minimal prévue	Exigences Proposées
1	Epaisseur	18mm
2	Tolérance sur epaisseur	2mm +/-
3	Finitions de la surface	Aspect Mat
		Texture bois (suivant echantillon approuvé)
		baguette en aluminium aspect Inox ep minimal
4	Densité Kg/m ³	820+-30

Annexe 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Dénomination sociale/ Personnelle :.....

Adresse du contact :

Téléphone :.....Fax :.....

E-Mail :

Inscrit au registre de commerce sous le n° :.....

N° du matricule fiscal :.....

Personne bénéficiant de la procuration et signant les documents relatifs à
l'offre.....(nom, prénom et fonction)

Fait à Le,

Signature et cachet du soumissionnaire